

Sté des Extincteurs ANDRIEU (SEA) 60110 Méru - France	NOTICE D'INSTRUCTION ET DE SERVICE Selon la Directive 97/23/CE Fiche informative selon la Marque NF-Extincteurs	Référence du document ANDR-EVO-P Révision : 003
--	---	--

1. DESCRIPTION DU PRODUIT

Extincteur portatif avec mise sous pression au moment de l'emploi.



2. CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

GAMME BOZNY / EVOLITE (POUDRE A.B.C)

TYPE D'EXTINCTEUR	P6BZ-EVO	P9BZ-EVO
Famille	Bozny / EvoLite	Bozny / EvoLite
N° de certification NF-EN3	EP6 037 372	EP9 037 273
Eteint les foyers	21A-183B-C	27A-233B-C
Capacité ou charge	6 kg	9 kg
Agents extincteur	P1124	P1124
	FAVORIT 111	FAVORIT 111
Agent propulseur	120 g CO₂	150 g CO₂
Certifié transport	Oui	Oui
Températures limites d'utilisation (TS)	-20°C +60°C	-20°C +60°C
Pression maximale admissible (PS)	17 BAR	17 BAR
Pression d'épreuve (PT)	25 BAR	25 BAR
Matière du corps	Acier	Acier
Matière du couvercle	Alliage	Alliage
Matière des écrous de fixation	Laiton	Laiton
Couple de serrage du couvercle	0.8 m.kg	0.8 m.kg

La marque NF appliquée aux extincteurs, c'est l'assurance d'une qualité constante vérifiée par tierce partie s'appuyant sur un réseau de compétences de professionnels.

Par ses contrôles rigoureux et exhaustifs (Système de Management de la Qualité du titulaire, contrôle des productions, audits et essais de surveillance...) elle apporte à l'utilisateur final toutes les garanties de conformité des produits certifiés.

La marque NF-EXTINCTEURS atteste la conformité du produit au référentiel de certification NF 074.

Pour qu'un extincteur puisse, dans le temps, assurer sa pleine efficacité, il faut qu'il soit installé correctement, vérifié et entretenu périodiquement. Il doit être maintenu en bon état de fonctionnement conformément aux normes et règles techniques en vigueur.

L'ensemble des caractéristiques certifiées est disponible sur le site internet de la marque NF (<http://www.marque-nf.com>)
www.afnor.org ; certification@afnor.org

AFNOR Certification – 11 avenue Francis de Pressensé – 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex – Tél. +33 (0)1.41.62.80.00

3. CONDITIONS D'UTILISATION

Extincteur portatif pour la protection des personnes et des biens uniquement.

Choix de l'appareil

Selon le(s) type(s) de feu(x) à combattre. Selon les conditions climatiques. Selon les performances, les caractéristiques d'utilisation.

4. MARQUAGES ET INSCRIPTIONS

L'extincteur comporte les inscriptions suivantes :

Le marquage obligatoire et réglementaire des parties sous pression. Le mode d'emploi et les précautions à prendre. La quantité des différents produits contenus. Les températures limites d'utilisation. L'année de fabrication suivie du numéro de l'appareil. Le numéro du lot de fabrication + (année, semaine). Les indications concernant la maintenance. Le matériel certifié par la marque NF comporte une estampille. Le matériel certifié Marine division comporte un logo en forme de barre à roue. Les inscriptions sur l'appareil sont normalisées. Le nom du fabricant ou (et) du distributeur.

5. MANIPULATION ET MISE EN SERVICE (L'appareil est livré plein)

Stockage Les extincteurs doivent être stockés dans un endroit propre et sec. La température de stockage doit correspondre aux limites des appareils. **Notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas contraire.**

Transport Les extincteurs doivent être transportés dans de bonnes conditions et protégés des chocs. Les températures limites sont indiquées sur chaque produit ou sur les fiches catalogue du produit.

6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Avant installation Vérification des conditions d'utilisation. Vérification de l'appareil et de ses accessoires.

Installation L'extincteur doit être d'une part accessible et d'autre part visible ou signalé. L'extincteur doit être fixé solidement. Les appareils implantés à l'extérieur doivent être protégés des intempéries par des abris appropriés. Sur les véhicules, le support doit être du type (transport). L'installation des extincteurs dans l'industrie, les commerces, le transport routier, le transport maritime, doit être effectué par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

Mise en service Vérification de conformité de l'installation. La mise en service doit être effectuée par du personnel qualifié et selon la réglementation en vigueur.

7. MAINTENANCE, VERIFICATION, ENTRETIEN, PRECAUTIONS

L'utilisation du Guide pour la maintenance des extincteurs est recommandée.

Points importants du guide

Maintenance préventive, vérification périodique, entretien et révision, maintenance corrective.

Précautions

Avant toute intervention ou démontage, s'assurer qu'il n'y a plus de pression dans l'appareil.

Les appareils âgés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est recommandé de proposer au propriétaire de ces appareils leur remplacement ou une vérification complémentaire par un organisme ou un expert, agréé par les deux parties.

8. PIECES DE RECHANGE, CHARGES, ACCESSOIRES

Pour l'entretien ou le rechargeement, utiliser des produits et pièces de rechange conformes au modèle certifié.

Aucune modification des caractéristiques de l'appareil n'est autorisée.

9. GARANTIE

L'appareil est garanti un an pièces et main d'œuvre par le fabricant. Toute intervention sur l'appareil dans cette période supprime cette garantie. Le distributeur ou le propriétaire de la marque NF-EXTINCTEURS doit vérifier et contrôler chaque appareil avant sa mise en service.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE LA NATURE DES FOYERS



Feux de matériaux solides



Feux de liquides ou de solides liquéfiables



Feux de gaz

Les foyers types (exemple : 27A – 233B – C) indiqués sur la sérigraphie de l'appareil signifie :

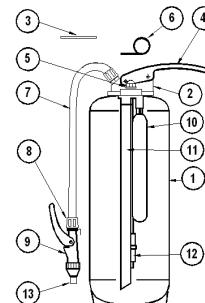
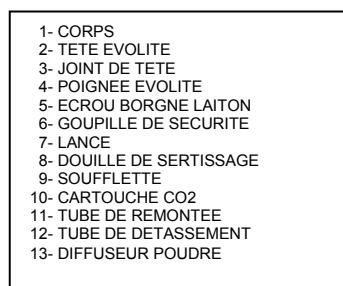
- (27A) est la désignation du foyer bois en longueur (27A = 2.7 m).

Ce foyer est constitué avec des barres de bois dont la section est de 39 mm ±2 sur une hauteur de 560 mm et une largeur de 500 mm selon la norme NF EN 3-7+A1. Les foyers normalisés sont les suivants : 5A, 8A, 13A, 21A, 27A, 34A, 43A et 55A.

- (233B) est la désignation du foyer utilisant comme combustible un hydrocarbure aliphatique généralement appelé HEPTANE industriel.

Les dimensions des différents bacs sont indiquées dans la norme NF EN 3-7+A1. (233B = 233 litres soit : 1/3 d'eau + 2/3 de combustible) Les foyers normalisés sont les suivants : 21B, 34B, 55B, 70B, 89B, 113B, 144B, 183B et 233B.

- (C) informe que l'appareil est certifié selon le référentiel de certification NF 074 sur feux de gaz propane..



Toxicité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres et les additifs ne contiennent pas de produits réputés toxiques. Il ne faut cependant pas avaler ou inhale ces produits. (Voir Fiche de données de Sécurité)

Conductivité électrique de l'agent extincteur

Il est impératif de respecter les indications portées sur l'extincteur. Les agents extincteurs conducteurs (l'eau et la mousse) ne doivent pas être choisis en cas de conducteur ou d'appareils électriques sous tension. Toutefois l'emploi de l'eau pulvérisée est possible sur des tensions inférieures à 1000V. Dans tous les cas, on doit se conformer aux limitations d'emploi figurant sur l'appareil.

Attention : si la pulvérisation supprime la conductivité, l'eau de ruissellement quant à elle est conductrice.

Dommages possibles consécutif à l'utilisation d'un extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Il est recommandé de ne pas utiliser :

Les poudres en cas de présence de mécanismes très sensibles et sur les équipements électroniques. Les poudres (B.C) plus précisément en cas de présence de marbre ou de fourrures. L'eau et la mousse en cas de présence d'équipements sensibles à l'humidité.

Opacité de l'agent extincteur

Le choix de l'agent extincteur est du ressort de l'installateur qualifié. Les poudres sont déconseillées lorsque l'on peut craindre un effet de panique. Les poudres forment un nuage qui peut masquer le foyer et gêner l'évacuation.